

## Au service de tous

### Les actions culturelles

Afin de mettre en lumière l'histoire locale, le service organise ponctuellement des expositions et des conférences. Il participe à des manifestations culturelles par le prêt de documents, et collabore à la rédaction de publications.

Le service reste à disposition des particuliers qui souhaiteraient donner ou faire numériser leurs archives patrimoniales.

### Les actions éducatives

Le service travaille en partenariat avec les enseignants afin de sensibiliser les plus jeunes à l'Histoire et aux répercussions locales des grands événements nationaux. Grâce aux documents d'archives, l'Histoire devient plus concrète.

### La recherche historique et scientifique

Qu'il s'agisse d'histoire politique, économique, sociale, d'urbanisme... la richesse du fonds est une source inépuisable pour les étudiants et les historiens. De nombreux documents encore inexploités seront la matière première de futurs mémoires, thèses, publications...

### Les recherches généalogiques

Grâce à la collection complète des registres paroissiaux et d'état civil de plus de cent ans depuis 1564, les amateurs de généalogie pourront retracer l'histoire de leur famille et de leurs racines. Les recensements de la population et les listes électorales les aideront également dans leurs recherches.

### Les loisirs

La presse régionale et le fonds photographique, ainsi que la collection de dossiers documentaires permettront également aux simples curieux de se documenter sur l'histoire locale, comme la vie des quartiers, l'histoire d'un monument, d'un homme célèbre...



## Les modalités de consultation

Les archivistes accueillent et guident le public dans ses recherches du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h.

La consultation des documents est gratuite, ouverte à tous, sur simple présentation d'une pièce d'identité.

La reproduction d'archives est possible sous réserve de l'état matériel du document et au tarif en vigueur.



50, rue Riolan (1<sup>er</sup> étage)

80 000 Amiens

Accès aux personnes à mobilité réduite

tél : 03 22 97 30 40

mail : [service.archives@amiens-metropole.com](mailto:service.archives@amiens-metropole.com)

<http://archives.amiens.fr>



1 Collection des registres paroissiaux et d'Etat Civil de la ville d'Amiens

2 Vue de la rue de Noyon, carte postale, vers 1904 [15 Fi 168]

3 Montage photographique comprenant un plan de la ville d'Amiens, la marionnette Laffeur, une une du *Progrès de la Somme* et une page d'un registre paroissial

4 Façade occidentale de l'église Saint-Martin, Amiens, carte postale, début du XXe siècle [coll. Part.]

Comprendre  
le passé,  
c'est construire  
notre avenir.

les  
**Archives**  
municipales et communautaires  
d'Amiens



# Que sont les archives ?

Les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité.

[art. L.211-1 du code du Patrimoine]

## Pourquoi archiver ?

- Pour la gestion courante des affaires de la Ville d'Amiens et d'Amiens Métropole : il faut disposer en permanence des informations utiles à l'activité des services ;
- Pour la justification des droits et obligations des administrés : il faut conserver les preuves en cas de contestation ou de contentieux ;
- Et enfin pour la sauvegarde de la mémoire et du patrimoine écrit de la commune et de l'agglomération.



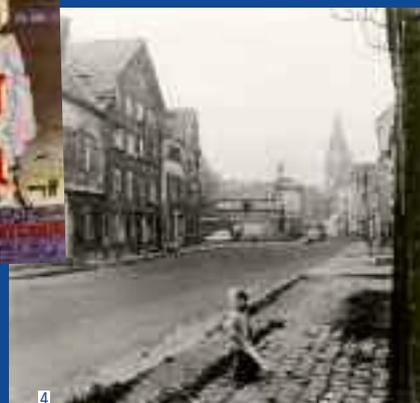
1 Amiens, vue générale, vers 1904 [15 Fi 7]



2 Feuille de tickets spéciaux de sucre, 1944 [4 H 4 / 151]



3 Les 60 ans du Cirque d'Amiens, photographie d'affiche, 1949 [11 Fi 158]



4 Quartier Saint-Leu, photographie, début du XXe siècle [coll. Part.]



5

5 Rue de la République à la Libération d'Amiens, 31 août 1944 [7 Fi 2]

6 La place du cirque d'Amiens dans les années 1970 [11 Fi]

7 Commissariat général aux prisonniers de guerre rapatriés, recensement professionnel des prisonniers de guerre, 1940 - 1944 [4H4/144]



6



7

## Les missions

### Collecter

Archiver tous les documents, quels que soient leur date et leur support, produits et reçus par les services de la Ville d'Amiens et d'Amiens Métropole.

### Classer

Élaborer des instruments de recherche et des inventaires, outils indispensables pour retrouver les documents et orienter le public dans ses recherches. Un important travail d'analyse et de classement est mis en oeuvre par les archivistes.

### Conserver

Contribuer à la préservation matérielle du patrimoine archivistique, grâce aux travaux de conditionnement, de restauration et de numérisation des documents les plus fragiles.

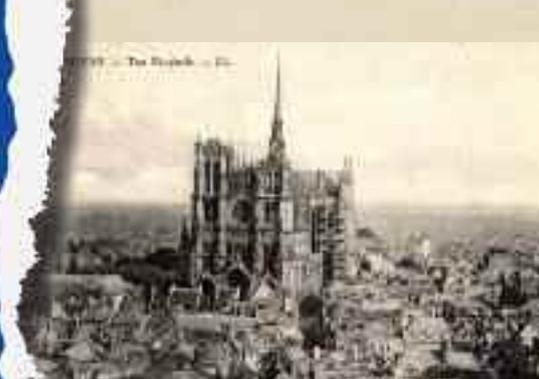
### Communiquer

Permettre au public d'accéder au patrimoine écrit de la Ville et de l'Agglomération, et le conseiller dans ses recherches.

## Les archives en chiffres

**8 km**  
de documents

- 8 kilomètres linéaires de documents
- 2000 m<sup>2</sup> de locaux dont 1200 dédiés aux magasins d'archives
- une salle de lecture de 130 m<sup>2</sup>
- 7 agents



8

8 Amiens, vue générale, début du XXe siècle [15 Fi 5]

9 Décret portant réquisition des agents et ouvriers des services publics, affiche, 1938 [12 Fi 45]

10 Une hortillonne, carte postale colorisée, vers 1911 [15 Fi 131]



9



10

## Les collections

Entre autres trésors, les Archives municipales et communautaires d'Amiens conservent :

- la collection complète des registres paroissiaux et d'état civil de 1564 au début du XXe siècle qui font le bonheur des amateurs de généalogie ;
- les registres des délibérations du Conseil Municipal d'Amiens, depuis l'an IX, retraçant l'histoire de la commune ;
- les archives de la seconde Guerre Mondiale ;
- les archives de l'urbanisme,
- la presse régionale depuis 1869,
- les plans des bâtiments communaux depuis le XIXe siècle,
- le cadastre d'Amiens

## Pour bien se repérer

Le cadre de classement par série

Lettres D à S : documents antérieurs à 1982

- A** lois et actes du pouvoir central
- B** actes de l'administration départementale
- C** bibliothèque administrative
- D** administration générale de la commune
- E** état civil
- F** population, économie, statistiques
- G** contributions, administration financière
- H** affaires militaires
- I** police, hygiène publique, justice
- K** élections, personnel municipal

- L** finances de la commune
- M** édifices communaux, monuments et établissements publics
- N** biens communaux, terres, bois, eaux
- O** travaux publics, voirie, moyens de transports, cours d'eau et navigation
- P** cultes
- Q** assistance et prévoyance
- R** instruction publique, sciences, lettres et arts
- S** divers
- W** archives postérieures à 1982